

snes

U

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

N°244 • Mai-Juin 2004

ISSN: 0399.6522

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

temps présent**Bilan** d'une année difficile p. 2, 3**Le projet académique 2004-2007** : une réponse pour une région qui souffre ? p. 4, 5personnels

Les barèmes de l'intra p. 6

infos

Métier, catégories p. 6, 7

vie du snes

Résultats des élections à la C.A. académique p. 8

**ENCART** 4 pages

Congrès académique de Béthune (avril 2004)

Evaluation des élèves  
Evaluation des personnels

Le rapport

é d i t o

Le résultat des élections européennes, après celui des régionales, confirme le rejet très clair de la politique menée par un gouvernement dont on serait en droit d'attendre qu'il en tire les leçons. Ce scrutin qui a suscité bien peu d'enthousiasme a reflété en premier lieu les analyses d'ordre intérieur des citoyens. C'est parfaitement légitime, mais on ne doit pas oublier pour autant les projets européens, en particulier la " Constitution européenne" dont les effets sur l'éducation ne seraient pas minces.

**Ce nouveau désaveu électoral ne suffira pas : il faut poursuivre et amplifier nos mouvements**, en direction de l'opinion, mais aussi des acteurs de la vie politique, pour avancer sur les quatre dossiers ouverts.

Le premier est la décentralisation. La donne a été changée lors des élections régionales, et il faut que les assemblées nouvellement élues, en particulier le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, respectent les engagements pris lors de la campagne électorale de s'opposer à la décentralisation du service public d'éducation. Lors d'une rencontre, début juin, avec le représentant du ministre de l'Education nationale, venu à Lille pour s'adresser aux chefs d'établissement, nous avons entendu la détermination prudente d'un gouvernement qui affirme ne pas, ne plus vouloir aller au delà du transfert des seuls TOS. C'est encore beaucoup trop, mais cela montre également qu'il est possible de faire encore reculer sur un dossier longtemps présenté comme majeur pour le gouvernement.

Les dossiers suivants sont ceux des retraites et de la protection sociale. L'évolution des questions de retraite et pensions de la Fonction publique regorge d'enseignements. D'abord, la parole donnée n'engage que ceux qui voulaient s'en persuader. Les carrières longues, appât pour une CFDT bien décidée à mordre à l'hameçon, ne sont pas prises en compte. Les femmes sont les grandes sacrifiées de ce nouveau système, et l'objectif est d'ouvrir la porte aux appétits du secteur privé. **Pour la protection sociale, les objectifs, les victimes et malheureusement les complices sont les mêmes.** C'est un monde bien dur pour les plus fragiles qui se met progressivement en place. L'appel à la relance de la consommation peut paraître loufoque quand, dans le même temps, s'amplifient les licenciements, y compris dans notre secteur, les blocages de salaires dans le public et que, dans l'ensemble de la société, tout pousse au contraire à épargner, pour sa vieillesse ou pour sa santé, au nom de la responsabilité de chacun. En fait, il ne s'agit que de faire miroiter les illusions du progrès libéral et de trouver un alibi commode aux difficultés économiques actuelles.

Le quatrième dossier est celui de l'éducation. La rentrée sera difficile, chacun doit le mesurer. D'ici là, vos élus S.n.e.s. auront la tâche de protéger au mieux les intérêts des centaines de collègues victimes des mesures de carte scolaire. Nous nous y sommes préparés, comme nous l'avons fait lors des vérifications de barème, où nos interventions ont permis d'améliorer nombre de situations.

**Dès la rentrée, il faut se préparer à réagir vite et en faire l'affaire de tous.** Un des premiers gestes doit être de se re-syndiquer et de convaincre les collègues d'en faire autant. Un autre sera de participer activement à la première réunion syndicale pour mettre en place un nouveau bureau. Un troisième de participer aux premières réunions organisées par le S.n.e.s. dans les bassins. D'ici là, et après le dernier effort des examens, nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Michel DEVRED

# Bilan d'une année difficile

PAR MICHEL DEVRED

**L'abstention frappe-t-elle aussi les enseignants ? La comparaison des chiffres de participation aux élections et de celle à la dernière grève pourrait le laisser penser, mais ce serait pourtant une comparaison bien artificielle. En effet, si la grève du 25 mai a été peu suivie, elle l'a été davantage (environ 35% de grévistes) dans notre secteur, et plus encore pour certaines catégories comme les M.i.-S.e. En outre, il ne faut pas oublier les chiffres beaucoup plus élevés lors de la grève académique du 30 janvier (environ 45 à 50 %) ou de l'action nationale du 12 mars (40%).**

**D**ans les circonstances difficiles d'une fin d'année, nombreux sont ceux qui sont restés mobilisés. La rentrée sera amère dans bien des établissements, avec souvent l'accroissement des effectifs, et presque partout une dégradation des conditions d'enseignement. De très nombreux dispositifs, mis en place par les équipes au fil des années, souvent sur moyens propres, sont menacés de disparition. Les chefs d'établissement sont priés de gérer "mieux", c'est-à-dire de réduire la voilure des formations, en regroupant les élèves pour l'enseignement des langues, en supprimant les options. Rien de cela n'est neuf, mais les informations alarmantes se multiplient.

La grève du 25 mai avait le double objectif de poursuivre les luttes entamées et de faire le lien avec celles que nous aurons à mener dès la rentrée. Les formes en sont encore à déterminer, mais il nous faudra agir très vite et porter à la connaissance de l'opinion toutes les difficultés que nous affronterons. L'accent doit être mis notamment sur **les difficultés engendrées par**

**la disparition de milliers d'adultes dans les établissements.** Le risque est double, avec une montée des tensions au sein des établissements, ce qu'ont récemment confirmé les statistiques ministérielles ou la grève du collège Lebas à Roubaix, et ensuite une remise en cause des statuts. Cela touche non seulement les M.i.-S.e. que certains chefs d'établissement cherchent à aligner sur les personnels à statut moins favorable (aides-éducateurs et surtout assistants d'éducation) mais aussi l'ensemble des personnels à qui on tente d'imposer des tâches supplémentaires. Ici, on a cherché à modifier les VS en fin d'année, ailleurs on prétend transformer les documentalistes en personnels administratifs, ou encore tel chef d'établissement prétend faire accompagner les élèves par les professeurs dans tous leurs déplacements, en faisant passer l'heure de cours à 60 minutes ou en supprimant la récréation ! Nous n'en sommes qu'au début de tels dérapages, et il faudra veiller à protéger les collègues, en sachant que les contraintes inévitables que nous allons subir n'ont pas à se traduire par la négation des droits des autres catégories.

Plus inquiétante est **notre difficulté à mobiliser pour la défense de l'assurance maladie.** On en connaît les raisons : amertume de l'échec des mobilisations de l'an dernier, lourdeur des prélèvements pour grèves et habileté d'un gouvernement qui tente de procéder non par une réfor-

me complète, mais par une série de coups plus ou moins indolores qui ne cassent pas brutalement le système, mais le sapent pour amener son effondrement et justifier les réformes libérales.

Par petits pas (franchise d'un euro, augmentation de la CSG pour les retraités et les chômeurs, augmentation du forfait hospitalier, déremboursement de nouveaux médicaments), les assurés sociaux sont conduits à payer toujours davantage et à se tourner vers des assurances privées ou des mutuelles obligées d'employer les mêmes méthodes que la concurrence. Cela s'accompagne d'un matraquage médiatique (trou de la sécu, fraude généralisée..) et de mesures de vraie-fausse charité, comme cette aide à la couverture complémentaire pour les personnes aux revenus les plus faibles. Une mutuelle à 12,5 euros par mois, vous y croyez ? Avons-nous tout tenté pour faire partager notre conception d'une sécurité sociale solidaire, égale pour tous, financée autrement et avec d'autres objectifs que ceux des profits des sociétés d'assurances et des firmes pharmaceutiques ?

La section académique s'est inscrite dans une double démarche : participation aux actions impulsées par les organisations syndicales, notamment par la FSU et la CGT (manifestation des 5 et 17 juin), mais aussi aux collectifs de défense de la sécu, avec d'autres organisations syndicales (G10), associations (Attac,

## Gratuité, Laïcité... Publicité!

Le service des examens du rectorat dispose d'un département de la prospective particulièrement clairvoyant puisqu'il anticipe le moment où le service public n'aura plus les moyens de remplir ses missions et devra les déléguer à des opérateurs privés d'un nouveau genre... C'est ainsi que les candidats au baccalauréat ont trouvé sur leur table "à lire très attentivement et à conserver" et à titre d'entraînement, une "lettre d'instructions pour la publication des résultats". Pour 0,50 euro et le coût d'un SMS, les résultats peuvent être connus. Les opérateurs privés apprécieront d'autant plus que -soucieux de ménager la concurrence et le marché- le texte précise "vous pourrez également l'obtenir sur d'autres serveurs médiatiques privés". Merci, encore merci, applaudit le marché reconnaissant...

Jean-Claude Millecamps

Ligue des droits de l'homme) ou partis politiques. Notre souci est de le faire dans la clarté de nos mandats, sans exclusive et en s'ouvrant le plus largement possible. Si on peut se féliciter du nombre de collectifs créés, il faut aussi se préoccuper d'y amener davantage de collègues. C'est d'autant plus important que si le gouvernement attend l'été pour balancer quelques mauvais coups, la stratégie envisagée semble être celle d'une guerre d'usure. Notre mobilisation doit donc s'inscrire dans le long terme, exactement comme pour les retraites ou la

### Laïcité

Au C.t.p.a. du 7 juin, le recteur a insisté sur l'application stricte de la loi, à l'intérieur de l'établissement, et pas seulement dans la classe. Si, à l'issue du dialogue avec l'élève et ses représentants légaux, l'élève refuse de renoncer au port du signe ou de la tenue en cause, il y aura conseil de discipline. Les CA d'établissement doivent se réunir pour modifier le règlement intérieur, mais l'absence de modification du règlement intérieur à la rentrée n'est pas un obstacle à l'application de la loi. Une cellule académique d'appui est mise en place (recours possible à une médiation en cas de dialogue difficile) et, par ailleurs, un référentiel sur la laïcité est en "voie de finalisation" dans l'académie afin de servir de base à 2h d'enseignement sur ce thème, dans chaque classe de collège et de lycée, dès l'année scolaire prochaine. Les modalités seront définies dans chaque établissement, dès la pré-rentrée.

Pour les examens, le recteur rappelle que la circulaire d'application n'interdit pas aux candidats le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse, s'il n'y a pas d'obstacles à la vérification de l'identité et de l'absence de tout dispositif de fraude. Le S.n.e.s. a rappelé sa volonté d'une approche plus globale de la laïcité, avec une vigilance plus grande face aux atteintes qu'elle subit, en réagissant à toutes les dérives (intervention d'organisations patronales à Saint-Omer et Douai, visite électorale de la ministre Tokia Saïfi au lycée Condorcet de Lens). Sur ce dernier point, le recteur a reconnu une faute du ... chef d'établissement (le S.n.e.s. a réagi : "non, de la ministre !") et annoncé une mise au point.

décentralisation, et avec la même détermination que celle du gouvernement.

### Qu'avons-nous dans notre besace syndicale ?

Pas grand-chose, mais pas rien non plus. Notre satisfaction est grande d'avoir empêché une nouvelle dégradation de la situation des TZR. Dans notre académie, leur nombre n'a pas diminué, et le rectorat a renoncé à modifier les zones de remplacement, qu'il envisageait à un moment d'élargir. Nous avons également obtenu une plus grande écoute de la part de l'administration, ce qui nous a permis de régler certains cas très délicats. Beaucoup reste à faire, car de nombreux collègues sont encore dans des situations difficiles, mais nous avons traité plusieurs problèmes à la satisfaction des personnels. Dans le domaine de la pédagogie, nous avons réussi à freiner la volonté du rectorat d'imposer les grilles de compétence dont il rêvait. Succès fragile, mais pour la troisième année, elles n'ont pas été utilisées pour l'orientation des élèves. Si la formation continue se réduit, nous avons fait admettre et inscrire dans le PAF les formations disciplinaires et la préparation aux concours. C'est trop peu, mais il faudra s'appuyer sur les exigences qui transparaissent dans l'enquête menée à notre demande auprès des personnels pour limiter les formations de proximité que veut imposer le rectorat au détriment des autres modalités de formation continue.

**Reste pour finir la syndicalisation.** Nous avons perdu environ 140 adhérents cette année. Chiffre qui reste faible, d'autant que les pertes se font sentir dans des catégories en diminution comme les M.a., les M.i.-S.e. ou les stagiaires. La moitié des S1 ont maintenu ou augmenté leur nombre de syndiqués, la plupart des autres en perdent un ou deux. 140 syndiqués pour des centaines d'établissements peut paraître peu, mais cela ne nous satisfait pas. Il faudra faire de la rentrée un moment de débat qui débouche sur une syndicalisation accrue. Les sections départementales et la section académique proposeront dès la rentrée des stages et des réunions pour aider les petits S1 en particulier. Notre souci est d'impulser toujours plus de participation des syndiqués et donc de démocratie. Ce n'est pas en vain: nos efforts ont permis d'augmenter de 8 points la participation aux élections à la CA académique par rapport au vote précédent. Non décemment, abstention ne rime pas avec Education.

### Au lycée du Quesnoy : une lutte victorieuse

Brimades, menaces, campagne de dénigrement : nombreux étaient les collègues concernés par ces pratiques à la cité scolaire Eugène Thomas de Le Quesnoy ; ni les élèves, ni les parents n'étaient épargnés. Beaucoup n'osaient en parler. Seuls quelques-uns l'avaient fait jusqu'alors en s'adressant individuellement au rectorat. Sans résultat, si ce n'est parfois une mutation du plaignant.

La gestion du personnel de la cité scolaire explique pourquoi cette situation a pu durer si longtemps. La technique employée par ce chef d'établissement tenait en deux points : sanctionner, menacer, dénigrer les plus fragiles et ceux osant s'opposer à lui ; pour les autres, il est facile d'imaginer...

Cependant, en avril 2004, sur les 160 enseignants de la cité scolaire, 18 d'entre eux décident de s'unir pour faire cesser ces pratiques, en se fondant sur des témoignages écrits. Les 2/3 sont non syndiqués, les 8 syndiqués appartiennent à quatre syndicats différents, plus de 50% ne sont pas des victimes directes du "management" utilisé au Quesnoy.

Parmi les personnels, une douzaine prend la défense du chef d'établissement, les autres regardent d'un œil, parfois dubitatif, mais souvent plein d'espoir nos différentes actions : tracts, pétitions, demandes d'audience auprès du recteur, préavis de grève, grève.

Le rectorat est obligé d'engager une enquête administrative menée du 11 au 21 mai, mais il tergiverse et semble ne pas vouloir prendre rapidement de décision. Nous contactons les sections académiques de nos syndicats respectifs. En ce qui concerne le S.n.e.s., le S3 interpelle à maintes reprises le Recteur, exerçant une pression pour qu'une décision rapide soit prise. Il saisit le ministre, transfère également le dossier (témoignages, preuves écrites des agissements de notre chef d'établissement) au secteur juridique du S4 et aborde le problème devant les représentants du ministre lors de son déplacement à Lille. Le rectorat continue à vouloir gagner du temps.

Nous décidons alors de déposer un préavis de grève reconductible pour la rentrée, de porter plainte contre notre chef d'établissement et d'informer les médias. Le recteur répond enfin favorablement à notre revendication principale : le départ définitif de notre chef d'établissement. Ainsi, notre revendication et notre démarche, jugées au départ, par certains, irréalistes, sont devenues crédibles.

Quels enseignements tirons-nous de ce mouvement ? L'intervention des sections académiques de nos syndicats auprès du rectorat et du ministère a renforcé l'efficacité de notre action collective, menée avec un engagement sans faille et dans l'unité, malgré la pluralité des tendances syndicales. Cette unité nous apparaît comme la condition nécessaire de réussite lors d'un tel combat. Elle est indispensable pour impulser les luttes et organiser les résistances dans tous les établissements qui rencontrent ce type de problème.

Karine Pilarek, secrétaire de la section S.n.e.s. du lycée E.Thomas, Le Quesnoy

# Le projet académique 2004-2007 : une réponse pour une région qui souffre ?

**CONTRIBUTIONS DE GEORGES BOUCHART, NOELLE CELERIER, MICHEL DEVRED,  
MAGALI LAUMENERCH, CATHERINE PIECUCH ET FREDERIQUE ROLET**

**S**a présentation constituait l'essentiel de l'ordre du jour du C.t.p.a. du 7 juin.

Le recteur a d'abord regretté l'absence de contribution des organisations syndicales et leur non-participation volontaire et concertée aux Assises qu'il avait organisées à ce propos; il a rappelé toutes les démarches effectuées pour solliciter des avis. Il a ensuite expliqué qu'un projet n'était pas un texte de loi, et que tout ne pouvait y figurer. Au contraire, il fallait rester modeste et ne pas élaborer un cahier des charges monstrueux et inapplicable. Comme l'ajoute le chef d'établissement qui a piloté l'élaboration, il s'agit d'aboutir à des effets de levier. Il précise que ce projet est le produit du travail effectif d'une centaine de personnes.

Lors de son intervention, Michel Devred a rappelé tout d'abord que la section académique du S.n.e.s. n'a pas accepté de participer aux Assises, dans le cadre des règles définies par le rectorat, puisque celles-ci ne permettaient pas des interventions argumentées sur les analyses, les objectifs, les actions et les silences du projet académique: toute démarche, dans ce contexte, n'aurait servi qu'à jouer le rôle de faire-valoir démocratique ou de trublions grincheux, alors que les personnels avaient d'autres exigences en la matière. Sur le fond, si on prend au sérieux ce document, comme nous le ferons, on ne peut que s'inquiéter devant ce projet qui se caractérise par **un manque d'ambition préjudiciable à l'académie et des orientations que nous combattons.** Ce projet fait référence à une " contractualisation avec le ministère ", qui sera encore renforcée par la mise en place de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), or cela s'inscrit dans le cadre de la réduction de l'effort de l'Etat en particulier dans le domaine de l'Education nationale!

En préambule, nous remarquons **deux absences assourdissantes**: d'une part les personnels, toujours évoqués en creux, sans un mot sur des problèmes cruciaux comme ceux de la formation

initiale et continue, hormis sous la mention des FIL (formations de proximité) dont nous avons déjà montré les limites; d'autre part les moyens, question importante jamais abordée.

Nous relevons **quelques références aux missions du service public**: la réussite des élèves, une politique de prévention\*, l'apprentissage de la citoyenneté\*, **mais avec quels objectifs ?**

Le projet académique réduit son propos sur la réussite des élèves à "*l'élaboration d'un projet individualisé de l'élève, tourné vers l'insertion*" et retient trois pistes: autonomie, orientation et réduction des sorties prématurées du système scolaire. Ne sont citées qu'une fois la lutte contre l'échec scolaire ou la maîtrise des apprentissages fondamentaux. Cela montre à l'envi que la part de réflexion et les propositions sur la maîtrise des savoirs sont particulièrement faibles, réduites au "*travail autonome accompagné de l'élève*" et à la maîtrise des nouvelles technologies. C'est bien peu, et l'on se demande ce qu'il y aura à contractualiser! Alors que le recteur reconnaît lui-même que le pourcentage d'élèves en R.e.p. augmente et atteint 30 %, rien n'est dit sur l'éducation prioritaire dans ce projet. Rien n'est fait pour renforcer les politiques dans le domaine. Evidemment, cela aurait nécessité de parler des moyens! L'accent est porté sur le retard de mise en œuvre des nouveaux programmes à l'école primaire, la nécessité de mettre en place des parcours individualisés pour les élèves et de développer le travail autonome. Le projet insiste particulièrement

sur le développement des classes pupitres et le travail de l'élève en dehors de la classe. S'il ne s'agit pas de contester **l'apport des nouvelles technologies**, nous ne pouvons que regretter qu'elles soient encore mentionnées sans l'éclairage d'une réflexion pédagogique. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, ces dernières années, insisté pour que soit véritablement interrogé l'usage des nouvelles technologies en pédagogie, afin de ne pas considérer qu'elles sont efficaces en soi ou que leur maîtrise technique suffit.

Quand le projet aborde **le travail de l'élève en dehors de la classe**, il pointe l'inégalité des élèves à ce niveau et l'explique essentiellement par l'attitude, l'attente des parents vis à vis de l'école: aucune analyse réelle de l'inégalité scolaire, pas de réflexion sociale concernant la relation à l'école, mais la mise en cause des familles... Le projet académique contourne aussi la réflexion sur les difficultés que rencontre l'école pour combattre l'inégalité scolaire: l'école est seulement encouragée à resserrer les liens avec les familles (par exemple en développant des stages de formation pour les parents), augmenter les plages d'accès de ses ressources internes (CDI, classes pupitres, centres de ressources...) et à multiplier les conventions avec les structures d'accompagnement scolaire dans le cadre de la Politique de la Ville notamment. Tout cela n'est ni nouveau, ni convaincant: lutter contre l'échec scolaire par des dispositifs périphériques à l'école a l'intérêt, pour l'Education nationale, de

\* ces deux points seront traités dans un prochain article.

## Organisation des bassins d'éducation dans l'académie :

Sur quelle base sont recrutés les "assistants" des administrateurs de bassin: sur quels moyens, avec quelle autorité? En effet, si des C.p.e. sont attribués pour compenser la "charge de travail" de ces administrateurs, cela est vu en C.t.p.a. Par contre, d'autres assistants sont désignés en dehors de tout contrôle. Le recteur répond qu'il s'agit alors de chargés de mission, qu'en aucun cas ne sont utilisés des moyens propres aux établissements, qu'il n'y a que des personnels d'éducation et de façon exceptionnelle des professeurs en surnombre, et que ce ne sont pas des missions de direction. Nous souhaitons que les faits confirment ces affirmations.

ne pas coûter cher à l'Etat et de partager les responsabilités avec d'autres, mais cela encourage aussi la volonté de pilotage des acteurs locaux, avec une aggravation des inégalités territoriales et une dilution particulièrement dangereuse du service public, dont les missions peuvent être détournées en partie.

Le projet académique se préoccupe ensuite des **questions de l'orientation**. Une première partie insiste sur la "*prise en charge collective de la mission*" d'orientation : un constat très critique, des objectifs et des propositions sans originalité ni nouveauté pour l'essentiel, comme si tout l'effort de réflexion s'était limité à insister sur l'utilité de l'évaluation des compétences pour améliorer l'orientation et à éliminer toute référence aux conseillers d'orientation-psychologues et aux C.i.o., silence particulièrement accablant après les luttes du printemps 2003. La deuxième partie affirme vouloir prendre en compte deux problèmes : la difficulté pour les élèves de se construire un projet professionnel et les abandons en cours de formation après une orientation par défaut. Cette dernière est analysée sommairement (la cause en serait la méconnaissance des métiers et l'échec scolaire n'est jamais évoqué), pour insister sur deux réponses spécifiques : les 3<sup>èmes</sup> à projet professionnel et/ou technologique industriel et les "*partenariats construits avec les entreprises*". Avec ces partenariats, le projet académique pose comme postulat l'adaptation des "*actions d'orientation et de formation aux perspectives du développement régional*" et encourage une "*large participation des représentants des branches professionnelles à la réflexion sur l'amélioration et la mutation des cartes de formations, afin de pouvoir anticiper les besoins attendus en matière d'emploi, d'évolution des métiers et de transferts de technologie*". La démarche est la même quand il s'agit de "*réduire les sorties prématurées du système éducatif*" : l'insertion est toujours présentée comme supposant une adaptation du système scolaire pour permettre une sortie en douceur ("*construire un projet professionnel en connexion avec les réalités économiques*"), sans chercher les moyens de maintenir et d'élever les qualifications, comme si la seule perspective était l'adaptation aux besoins à court terme des entreprises ("*adapter l'offre de formation au contexte de l'académie*").

**La volonté d'une orientation plus précoce se précise** ("*alternance-remédiation en collège*"), cherchant sa justification dans la grande difficulté scolaire, évoquée comme une fatalité à laquelle l'école devrait se résigner. Nous savons que ces arguments ont un écho, y compris parmi les personnels de l'Education nationale, qui se sentent parfois impuissants devant l'échec et peuvent accepter de se résigner, mais ces arguments ne sont pas neutres ; pas plus que ceux que l'on opposait, il y a 120 ans, à l'école primaire publique, gratuite, laïque et obligatoire pour tous ; pas plus que ceux que l'on oppose encore aujourd'hui à ceux qui combattent le travail des enfants dans de nombreux pays et y défendent le droit à l'éducation pour tous.

Le projet académique reprend des dispositifs qui existent déjà (plate forme des métiers, lycée de toutes les chances, démission impossible) sans les évaluer, ni dans ce projet, ni dans le bilan du précédent. La crainte est forte que l'on aboutisse ainsi à l'institutionnalisation des processus de sorties des élèves du système. Le projet académique va ainsi bien au-delà des dernières propositions ministérielles en terme d'apprentissage et d'alternance. Quant au projet Fillon de réforme de la troisième, le S.n.e.s. a posé comme principes que les dispositifs envisagés soient cadrés par les inspections académiques, qu'ils ne puissent pas empêcher une orientation en 2<sup>ème</sup> et surtout qu'ils soient transitoires.

Le projet académique **prétend caractériser le contexte de l'académie pour définir certains de ses objectifs**. Si son introduction relève les difficultés économiques et sociales importantes dans notre région, elle souligne aussi les effets positifs de l'action menée par les personnels de l'Education nationale depuis plus de vingt ans pour rattraper le retard en matière de scolarisation, dans le cadre d'une "*politique volontariste*" et pointe aussi le chemin qu'il reste à parcourir. Mais, lorsqu'il s'agit de fixer les objectifs pour les quatre ans à venir, les critères pour présenter l'académie de Lille changent : on insiste sur la baisse démographique (avec des termes d'autant plus violents, "*choc*", "*défi*", qu'aucune donnée statistique ne vient les étayer), les besoins nouveaux en matière de formation (définis seulement par des formules : "*irruption des nou-*

*velles technologies*", "*polyvalence accentuée des postes de travail*"), la position de carrefour européen et... les règles anciennes auxquelles est encore soumis le fonctionnement de l'Education nationale (cherchez l'intrus...). Le projet académique se fixe alors quelques objectifs : l'adaptation des formations au tissu local d'entreprises et d'emplois ainsi qu'au contexte européen, une carte des formations fondée sur la complémentarité entre établissements, le "*décloisonnement*" de l'enseignement professionnel et technologique (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage et formation continue), la mise en place de réseaux d'école et le développement de pôles professionnels, le pilotage de l'ensemble par les bassins.

**Un projet très en retrait sur les missions de service public de l'école!** Quid de l'élévation des qualifications de la jeunesse de cette région et de la réponse aux besoins sociaux de la population d'un pays riche et développé comme le nôtre, quand l'école est sommée de s'adapter aux besoins des entreprises locales (qui aurait prévu il y a 4 ans la liquidation de la chimie dans le Nord Pas-de-Calais ? Il faut donner à l'école d'autres missions que celle d'accompagner les fermetures) ! Comment mener une politique volontariste de réussite de tous les élèves avec un pilotage local soumis aux pressions des branches professionnelles bien représentées sur le territoire du bassin et des collectivités territoriales ? Comment poursuivre le nécessaire rattrapage du retard de notre région en matière de scolarisation et renforcer ainsi son attractivité si la baisse démographique ne sert qu'à justifier le redéploiement des moyens et des formations ?

Si le projet avait été porteur d'une autre orientation et d'un autre souffle, il aurait mis l'accent sur les sorties sans qualification, les résultats aux évaluations et examens, les taux de scolarisation pour affirmer une véritable ambition : non pas celle d'accompagner la sortie du système scolaire, mais d'élever les qualifications, de mieux accueillir les élèves à l'école, de porter la scolarité à 18 ans pour une formation initiale exigeante pour leur avenir et celui de cette région. Voilà ce qu'aurait dû être la priorité absolue d'une région largement en retard !

## Les barèmes de l'intra

Le groupe de travail chargé de la vérification des barèmes pour le mouvement intra-académique aurait dû se passer simplement. La majorité des demandeurs était passée par l'inter et les règles de 2003 étaient reconduites. D'autre part, le rectorat avait insisté sur la responsabilisation des collègues demandeurs dans sa circulaire! Mais tous les problèmes n'ont pas été évacués pour autant.

### Formulation des vœux :

- Lomme est maintenant partie intégrante de la commune de Lille; pour obtenir un établissement de Lomme avec un vœu géographique (pour les bonifications familiales), il faut faire le vœu commune de Lille, et accepter ainsi d'être affecté dans ce vœu... mais pas forcément à Lomme. Nous avons demandé à ce que ce vœu soit systématiquement retiré pour que les collègues n'aient pas de mauvaises surprises en juin.

- Des collègues n'ont toujours pas bien compris les règles du rapprochement de conjoint et les contraintes que cela impose pour la formulation des vœux (cf. bulletin spécial mouvement intra de mars 2004). Cette année, le rectorat avait averti qu'il voulait modifier le minimum de choses et il a interrogé les représentants des personnels à ce sujet. Les élus du S.n.e.s. ont demandé que l'intérêt des collègues soit pris en compte et que les vœux maladroits soient corrigés. Ceux du S.n.a.l.c. et de Fo. ont été clairs : "ne touchons à rien!"... tant pis pour les collègues? Ceux du S.g.e.n., de Sud et du S.e. ont été hésitants : "il faut voir au cas par cas ... peut être". Dans ces conditions, nous avons obtenu que les types 4 et 1 inutiles sur les vœux géographiques soient retirés mais pas plus. Les collègues lésés et parfois mal conseillés par ceux-là même qui se montrent ensuite intraitables, services du rectorat ou certaines organisations syndicales, devront s'en souvenir.

- Les vœux inutiles ont été maintenus sur décision du rectorat. Les modifications tardives de vœux ont été refusées, seules les suppressions ont été acceptées.

### Ancienneté :

- Des collègues reclassés au 1<sup>er</sup> septembre ont vu leur échelon modifié après l'inter : nous avons dénoncé le retard, avec ses effets financiers et en l'occurrence les risques pour ces collègues de ne pas avoir pu entrer dans l'académie de leur choix !

- Il nous a fallu intervenir de nouveau sur l'ancienneté de poste des collègues ex-instituteurs car le rectorat avait mal interprété la note de service.

- Nous avons aussi rappelé la situation des collègues en reconversion qui parfois bénéficient de 30 points et parfois de rien du tout, et celle des collègues sortant de réadaptation ou de CLD, pour qui le traitement par la " machine " risquait de poser problème.

D'autres modifications (ancienneté de poste, situation familiale) ont été réalisées : la responsabilité de l'administration dans le suivi des dossiers et la connaissance des personnels semble beaucoup moins rigoureuse que celle exigée desdits collègues. Les services ont " oublié " de présenter les quelques cas de collègues n'ayant pu se connecter pour une raison quelconque. Nous sommes intervenus pour ceux que nous connaissions.

Enfin, le rectorat a décidé de ne pas bonifier de 50 points les vœux précis sur établissement sensible, se référant aux contraintes du logiciel national!

Le S.n.e.p.-F.s.u. a signalé qu'un de ses syndiqués avait reçu une lettre du S.e.-Unsa daté du vendredi précédant le groupe de travail et indiquant le barème avant commission et le barème vérifié! Le courrier était suffisamment bien tourné pour qu'il ne puisse être dit que les résultats des commissions étaient dévoilés avant celles-ci, mais suffisamment confus pour laisser croire que les résultats des affectations seraient disponibles avant les commissions. Le rectorat a vivement réagi devant ce courrier et l'élue du Se-Unsa a présenté ses excuses aux membres du groupe de travail académique, indiquant qu'elle était en désaccord avec ce courrier, qu'un problème technique du logiciel national remplissait automatiquement la 2<sup>ème</sup> colonne, et garantissant que seuls les syndiqués et les collègues ayant envoyé un dossier avaient reçu ce courrier d'information pour leur faire vérifier le barème présenté par le rectorat, ce que l'exemple présent contredisait.

**CHRISTIAN CHAMPIRE**

### CERTIFIÉS Congé de formation

L'évolution des dernières années s'est confirmée à la C.a.p.a. du 1<sup>er</sup> juin. Le nombre de demandes, en particulier chez les collègues de moins de 10 ans d'ancienneté, augmente encore (près de 700, soit près de 5% des certifiés de l'académie). Pour y faire face, le rectorat a décidé depuis deux ans de n'accorder que des congés de 10 mois. Ce rafistolage permet, avec 39 congés annuels (0,24% du corps), de faire 47 congés de 10 mois, mais il a atteint ses limites car chez les moins de 10 ans comme chez les plus de 10 ans, seules des 5<sup>èmes</sup> demandes ont pu être satisfaites et, l'an prochain, seules les 6<sup>èmes</sup> demandes le seront.

Contrairement au corps des agrégés, le rectorat n'a pas exprimé le souhait de modifier les modalités d'attribution de ces congés, la demande quasi exclusive étant la préparation de l'agrégation.

### Postes de réadaptation

La situation s'aggrave: le nombre d'affectations sur poste de réadaptation augmente devant la forte croissance des demandes liée à une situation des collègues de plus en plus difficile. Nous avons eu la confirmation du rectorat que, l'an prochain, un groupe de travail spécifique, dans le cadre du mouvement intra, suivrait la situation des collègues sortant de poste de réadaptation ou de congé longue durée.

### Contestations de notes administratives

Leur nombre a peu évolué. Beaucoup de demandes émanaient de collègues ayant 3 TB et une note égale ou supérieure à la moyenne de l'échelon; mais maintenue par le chef d'établissement: le rectorat a refusé assez systématiquement de l'augmenter. Dans quelques cas, le chef d'établissement, mécontent de la contestation, a rédigé un rapport qu'il n'a pas toujours présenté au collègue, et dans lequel des reproches souvent mesquins entrent en contradiction avec l'appréciation initiale.

Plusieurs demandes portaient sur

l'appréciation et en particulier sur les remarques concernant les congés de maladie et surtout les congés de maternité. Ces derniers servent d'alibi à un blocage de note et parfois aussi à une baisse des appréciations adverbiales. Le rectorat a justifié les appréciations des chefs d'établissement, preuve que les droits des femmes dans l'administration sont plus que fragiles. Au final, 14 notes sur 64 demandes ont été réévaluées par le rectorat. Deux collègues en grande difficulté d'exercice ont été repérés.

Le droit syndical aussi peut être insupportable à des chefs d'établissement: une principale de collège prétendait diminuer de 4,7 points la note d'un des commissaires paritaires du S.n.e.s. dont le tort était d'avoir été absent du collège pour préparer le mouvement intra 2003 (sic) et...d'avoir refusé obstinément de faire des I.d.d. Le rectorat n'a pas suivi le chef d'établissement et, par ses décisions, il a fait respecter le droit syndical, en l'occurrence celui d'un élu des personnels: non seulement la retenue sur salaire a été annulée, mais le rectorat a relevé la note du collègue, la mettant à la moyenne de son échelon (inférieure de 0,1 point à la note de l'année précédente) alors que le rapport du chef d'établissement utilisait tous les arguments possibles pour justifier une baisse conséquente.

Christian Champiré

### DOCUMENTALISTES

Vers le renoncement à toute ambition pédagogique pour la documentation

**Le nombre de postes vacants sur SIAM est de 80, ce qui signifie qu'une génération de documentalistes a commencé à prendre sa retraite (la réforme régressive Raffarin-Fillon n'a pu qu'accélérer le mouvement dans une profession très féminisée). Compte tenu du nombre d'entrées et de stagiaires en situation, il y aurait environ 30 postes non pourvus par des titulaires. Le S.n.e.s. avait pourtant alerté le Recteur à ce sujet. Ces postes seront pourvus en**

**septembre, par des personnels précaires ou en situation de reconversion. L'exigence de qualification ne sera pas prioritaire.**

**Ceci s'ajoute à ce que nous observons dans l'académie depuis plusieurs années bien que nous n'ayons pas manqué d'alerter régulièrement les autorités. Remplacement de collègues malades, ou en congé de maternité, par des MA une autre discipline, quand il y a remplacement! Depuis deux ans, aucune création de poste n'est intervenue. Une véritable régression pédagogique se confirme donc dans l'académie de Lille pour la documentation. Elle accompagne une politique rectorale et nationale sans ambition de réussite pour tous les élèves. La rentrée 2004 marquera une étape décisive dans la régression, la faiblesse des recrutements de ces dernières années étant aggravée par la diminution des postes au concours en 2004. C'est dire que notre exigence de liste supplémentaire est justifiée et que c'est une rentrée combative qu'il s'agit dès maintenant de préparer dans la continuité des actions de cette année.**

**Annabelle DUPUIS  
et Jean-François LAROSIERE**

### MI-SE

#### Un mouvement très décevant pour les personnels

L'"évaporation" de 800 M.i.-S.e. en 2003-2004 (démissions, retraits de délégation), dont les postes ont été transformés en postes d'assistants d'éducation, a entravé le mouvement. Celui-ci s'est donc fait avec seulement 180 postes vacants.

Le mouvement a ainsi été bloqué pour la deuxième année consécutive, et la majorité de ceux qui souhaitaient muter ont été maintenus sur leur poste. De même, dans un premier temps, seuls 6 S.e. sont devenus M.i. (2 hommes, 4 femmes). Une trentaine de S.e. stagiaires se sont retrouvés sans poste.

Les services du rectorat ont continué à balayer les postes qui se découvriraient (démissions, réussite aux concours) pour régler les situations les plus criantes, surtout celles

des S.e. stagiaires sans poste.

Nous avons également obtenu que le rectorat traite avec plus de bienveillance que les années précédentes le cas des surveillants maintenus alors qu'ils ne le souhaitaient pas (ils doivent de toute urgence faire une demande de réaffectation auprès du recteur par la voie hiérarchique). Nous avons fait lever quelques avis défavorables à des S.e. qui souhaitent devenir M.i. et fait accepter l'idée de revoir le cas des S.e. qui souhaitent devenir M.i. et n'ont pas obtenu satisfaction, le S.n.e.s. étant très inquiet de voir des postes de M.i. pourvus par de jeunes assistants d'éducation plutôt que par d'ex-S.e. déjà chevronnés. L'administration nous a suivis sur ce terrain.

Le 10 Juin, le rectorat avait réussi à mettre en poste tous les surveillants qui n'en avaient pas obtenu au mouvement. Les réactions sont diverses, comme à chaque procédure d'extension. Certains sont heureux d'avoir un poste (il faut bien payer les études), d'autres trouvent la pilule amère d'être nommés loin de chez eux ou de leur fac! Nous œuvrons pour essayer d'améliorer leur situation.

Sur les 56 S.e. souhaitant devenir M.i., 17 ont eu satisfaction, comme 5 M.i. sur 12 pour devenir S.e. Nous avons obtenu que 15 M.i. ou S.e. dont les situations étaient difficiles soient réaffectés. Une ultime commission, fin août, devrait permettre de trouver une solution à la grande majorité des problèmes en suspens.

L'engagement syndical des Mi-Se est indispensable dans la lutte pour sauver leur catégorie.

Pascal Bricout

### LANGUES VIVANTES

Création de deux sections internationales

**Elles sont ouvertes à Valenciennes (collège Eisen et lycée Watteau) avec des enseignants volontaires de ces établissements. Un lycée "transfrontalier" est à l'état de projet, avec l'objectif de formation de cadres quadri-**

### IUFM

#### Validation : la roulette russe ?

Le jury de validation s'est réuni une première fois le 19 mai pour décider soit de valider directement les stagiaires, soit de les soumettre à une visite de l'inspecteur (parfois simplement d'un "faisant fonction") qui déterminera si le PLC2 peut être titularisé le 1<sup>er</sup> septembre, s'il doit renouveler son stage ou même être "refusé définitif".

Là où le bât blesse, c'est qu'en l'absence d'élus du personnel, de représentants des stagiaires, les rumeurs (fondées ?) courent : untel avec une mention "insuffisant" à l'un des trois critères de validation est jugé "bon pour le service", l'autre dans la même situation doit subir une inspection (et ceux qui exercent vraiment dans un établissement du second degré savent dans quelles conditions peut se dérouler une inspection fin mai - début juin : absentéisme massif des élèves, voyages scolaires...).

Lenjeu est tel que les crispations, les rancœurs ne peuvent être que fortes : ce n'est pas seulement l'avenir professionnel qui se joue, c'est aussi une mutation ratée (et qui sait comment le mouvement se déroulera l'année prochaine?) avec les implications familiales que cela entraîne et surtout une remise en cause personnelle...

Le S.n.e.s. demande que des critères clairs et transparents, connus de tous, équitables soient mis en place ! La date de la réunion du jury de validation est également à revoir : il est illusoire de penser que les élèves viennent sagement en cours jusqu'au 30 juin quand, dans certains lycées, les conseils de classe commencent le 26 mai... Enfin, la question de la représentation des stagiaires dans les jurys de validation ou les instances de l'I.u.f.m. doit être traitée de façon urgente : ceux pour qui les instituts ont été créés en sont les grands absents...

#### Rentrée : appel aux SI et aux syndiqués

Cette année encore, les stagiaires feront leur rentrée le 1<sup>er</sup> septembre dans leur établissement de stage, et accompagneront même le professeur principal lors de la journée d'accueil de leur(s) classe(s). Il est indispensable de les accueillir, de les mettre en relation avec la section académique du S.n.e.s. qui pourra les informer (l'éclatement de la formation sur 7 centres et tous les jours de la semaine complique notre tâche), de les faire participer à la vie de l'établissement (pourquoi pas en leur proposant d'être candidat au conseil d'administration ?).

Le S.n.e.s. syndique 30 % des PLC2, nous pouvons faire mieux avec votre aide !

Karine Boulonne

### Formation continue : PAF 2004-2005

Calendrier d'inscription aux stages à public volontaire :

- du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2004
- du 30 août 2004 au 15 septembre 2004 minuit.

Il est possible de faire 3 vœux, soit un équivalent de 36 h de formation.

Les néo-titulaires ont droit à un crédit de 54 h.

Nous publierons une fiche syndicale dans le bulletin académique de rentrée, à faire parvenir au S3 avant le 5 octobre. Ces fiches sont indispensables pour nous permettre de veiller à la prise en compte des vœux des collègues syndiqués, lors de la commission académique qui décide de l'attribution des stages à public volontaire (prévue le 13 octobre).

Nous informerons les collègues qui nous auront adressé une fiche des décisions de la commission. Nous ne serons pas en mesure de le faire pour les syndiqués qui oublieront d'envoyer leur fiche syndicale dans les délais, car le rectorat ne fournit aucun document récapitulatif de la commission aux représentants des personnels.

## RESULTATS DES ELECTIONS A LA C.A. ACADEMIQUE MAI - JUIN 2004

Les résultats sont donnés comme suit : Etablissement ; Commune ; Votants ; Exprimés ; Liste d'union (liste 1) ; Liste école émancipée (liste 2).

### ACTIFS - DEPARTEMENT DU NORD

COLLEGE JEAN ROSTAND - ARMENTIERES	6	6	6	0
LYCEE TECHNIQUE GUSTAVE EIFFEL - ARMENTIERES	10	8	5	3
COLLEGE SUZANNE LANOY - AULNOYE AYMERIES	10	9	9	0
COLLEGE RENAUD BARRAULT - AVESNELLES	5	5	3	2
COLLEGE PAUL LANGEVIN - AVESNES LES AUBERT	3	3	1	2
LYCEE JESSE DE FOREST - AVESNES SUR HELPE	5	5	5	0
COLLEGE MAXIME DEYTS - BAILLEUL	11	10	9	1
COLLEGE FENELON - CAMBRAI	6	5	4	1
LYCEE FENELON - CAMBRAI	6	5	5	0
LYCEE PAUL DUEZ - CAMBRAI	16	15	11	4
LYCEE ALFRED KASTLER - DENAIN	16	16	12	4
LYCEE JULES MOUSSERON - DENAIN	13	13	3	10
COLLEGE ANDRE CANIVEZ - DOUAI	11	10	10	0
LYCEE ALBERT CHATELET - DOUAI	23	22	21	1
LYCEE EDMOND LABBE - DOUAI	7	6	5	1
LYCEE JEAN BAPTISTE COROT - DOUAI	17	17	15	2
LYCEE DE L EUROPE - DUNKERQUE	8	8	8	0
COLLEGE GUILLEMINOT - DUNKERQUE	8	8	8	0
LYCEE JEAN BART - DUNKERQUE	11	11	4	7
LYCEE AUGUSTE ANGELLIER - DUNKERQUE	26	26	0	26
COLLEGE FELICIEN JOLY - ESCAUDAIN	5	5	4	1
COLLEGE JEAN MERMOZ - FACHES THUMESNIL	6	5	4	1
LYCEE MARGUERITE DE FLANDRE - GONDECOURT	7	6	6	0
COLLEGE DU MOULIN - GRANDE SYNTHE	3	3	3	0
LYCEE DU NOORDOVER - GRANDE SYNTHE	9	9	2	7
COLLEGE ROBERT SCHUMAN - HALLUIN	4	4	4	0
COLLEGE LE PARC - HAUBOURDIN	4	3	3	0
COLLEGE SAINT EXUPERY - HELLEMES LILLE	17	17	16	1
COLLEGE FLANDRE - LA MADELEINE	5	5	3	2
LYCEE VALENTINE LABBE - LA MADELEINE	12	12	11	1
LYCEE JEAN PERRIN - LAMBERSART	9	9	9	0
LYCEE CAMILLE DESMOULINS - LE CATEAU CAMBRESIS	10	9	9	0
LYCEE EUGENE THOMAS - LE QUESNOY	6	6	2	4
COLLEGE THEODORE MONOD - LESQUIN	6	6	6	0
CIO DE L'APRES BAC - LILLE	3	3	3	0
COLLEGE LOUISE MICHEL - LILLE	5	5	5	0
CIO LILLE SUD - LILLE	4	4	0	4
COLLEGE JEAN MACE - LILLE	8	7	4	3
LYCEE FAIDHERBE - LILLE	19	19	17	2
LYCEE FENELON - LILLE	14	14	13	1
LYCEE GASTON BERGER - LILLE	13	13	11	2
LYCEE LILLE MONTEBELLO - LILLE	29	29	14	15
COLLEGE HENRI MATISSE - LINSSELLES	10	10	10	0
COLLEGE RENE DESCARTES - LOOS	2	2	2	0
COLLEGE GAMBETTA - LYS LEZ LANNOY	11	11	10	1
COLLEGE ROUGES BARRES - MARCQ EN BAROEUL	9	8	3	5
COLLEGE ALBERT DEBEYRE - MARQUETTE LEZ LILLE	4	4	4	0
CENTRE D INFO ET D ORIENT - MAUBEUGE	3	3	3	0
COLLEGE JULES VERNE - MAUBEUGE	4	4	4	0
CITE SCOLAIRE PIERRE FOREST - MAUBEUGE	28	27	25	2
LYCEE ANDRE LURCAT - MAUBEUGE	16	16	14	2
COLLEGE JULES VERNE - NEUVILLE EN FERRAIN	4	3	3	0
COLLEGE SAINT EXUPERY - ONNAING	6	6	3	3
COLLEGE DU PEVELE - ORCHIES	4	4	4	0
COLLEGE MAURICE SCHUMANN - PECQUENCOURT	16	16	16	0
COLLEGE ANATOLE FRANCE - RONCHIN	4	4	4	0
CENTRE D INFO ET D ORIENT - SOMAIN	2	1	1	0
LYCEE LOUIS PASTEUR - SOMAIN	5	4	4	0
COLLEGE MOULIN BLANC - ST AMAND LES EAUX	14	12	12	0
LYCEE ERNEST COUTEAUX - ST AMAND LES EAUX	10	9	6	3
COLLEGE ROBESPIERRE - ST POL SUR MER	6	5	3	2
COLLEGE DE L EUROPE - TOURCOING	5	5	3	2
COLLEGE EDOUARD BRANLY - TOURCOING	4	4	3	1
COLLEGE MARIE CURIE - TOURCOING	9	8	8	0
LYCEE COLBERT - TOURCOING	9	8	8	0
LYCEE SEVIGNE - TOURCOING	12	11	5	6
LYCEE DE L ESCAUT - VALENCIENNES	19	18	17	1
COLLEGE JEAN BAPTISTE CARPEAUX - VALENCIENNES	9	8	8	0
LYCEE DU HAINAUT - VALENCIENNES	16	15	15	0
LYCEE HENRI WALLON - VALENCIENNES	8	8	8	0
LYCEE WATTEAU - VALENCIENNES	9	9	8	1
COLLEGE CAMILLE CLAUDEL - VILLENEUVE D ASCQ	6	6	5	1
COLLEGE LE TRIOLO - VILLENEUVE D ASCQ	16	14	13	1
COLLEGE LEON BLUM - VILLENEUVE D ASCQ	12	12	11	1
COLLEGE MOLIERE - VILLENEUVE D ASCQ	5	5	1	4
LYCEE RAYMOND QUENEAU - VILLENEUVE D ASCQ	32	32	31	1

COLLEGE ALBERT CALMETTE - WASQUEHAL	4	4	4	0
COLLEGE VOLTAIRE - WATTIGNIES	2	2	2	0
COLLEGE LEON BLUM - WAVRIN	7	7	6	1
<b>Total département</b>	<b>758</b>	<b>726</b>	<b>580</b>	<b>146</b>

### ACTIFS - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COLLEGE CHARLES PEGUY - ARRAS	7	7	7	0
CENTRE D INFO ET D ORIENT - ARRAS	2	2	2	0
COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND - ARRAS	4	4	4	0
LYCEE CARNOT - ARRAS	8	7	6	1
LYCEE GAMBETTA - ARRAS	13	13	12	1
LYCEE ROBESPIERRE - ARRAS	11	11	11	0
COLLEGE SEVIGNE - AUCHEL	7	7	7	0
COLLEGE DU VAL DU GY - AVESNES LE COMTE	11	11	10	1
COLLEGE JEAN JACQUES ROUSSEAU - AVION	7	7	6	1
LYCEE PABLO PICASSO - AVION	21	20	17	3
COLLEGE CARLIN LEGRAND - BAPAUME	4	4	4	0
LYCEE ANDRE MALRAUX - BETHUNE	7	6	5	1
LYCEE M YOURCENAR - BEUVRY	7	7	6	1
COLLEGE GERMINAL - BIACHE ST VAAST	6	6	6	0
COLLEGE PIERRE DAUNOU - BOULOGNE SUR MER	3	3	2	1
LYCEE EDOUARD BRANLY - BOULOGNE SUR MER	31	31	24	7
LYCEE MARIETTE - BOULOGNE SUR MER	13	11	11	0
COLLEGE MARTIN LUTHER KING - CALAIS	5	5	5	0
COLLEGE JEAN JAURES - CALAIS	4	4	4	0
COLLEGE LES DENTELLIERS - CALAIS	7	7	7	0
COLLEGE REPUBLIQUE - CALAIS	8	8	8	0
LYCEE HQE LEONARD DE VINCI - CALAIS	11	11	10	1
LYCEE SOPHIE BERTHELOT - CALAIS	33	33	31	2
LYCEE DIDEROT - CARVIN	7	6	6	0
COLLEGE LANGEVIN WALLON - GRENAVY	11	10	10	0
COLLEGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY - HAINES	3	3	3	0
COLLEGE JOLIOT CURIE - HAINES	1	1	1	0
LYCEE FERNAND DARCHICOURT - HENIN BEAUMONT	29	29	25	4
LYCEE LOUIS PASTEUR - HENIN BEAUMONT	14	14	14	0
C I O - LENS	3	3	3	0
COLLEGE JEAN ZAY - LENS	14	13	13	0
COLLEGE MICHELET - LENS	7	7	7	0
LYCEE AUGUSTE BEHAL - LENS	16	16	13	3
LYCEE CONDORCET - LENS	23	22	22	0
COLLEGE JEAN DE SAINT AUBERT - LIBERCOURT	3	3	2	1
COLLEGE JEAN ROSTAND - LICQUES	2	2	2	0
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE - LIEVIN	7	7	6	1
LYCEE HENRI DARRAS - LIEVIN	38	36	32	4
COLLEGE RENE CASSIN - LILLERS	1	1	1	0
LYCEE BLAISE PASCAL - LONGUENESSE	17	17	14	3
COLLEGE RENE CASSIN - LOOS EN GOHELLE	4	4	4	0
COLLEGE ALBERT CAMUS - LUMBRES	6	6	4	2
LYCEE EUGENE WOILLEZ - MONTREUIL	21	21	20	1
COLLEGE BERNARD CHOCHOY - NORRENT FONTES	4	4	4	0
COLLEGE LE TRION - SAMER	5	4	2	2
COLLEGE ROGER SALENGRO - ST MARTIN BOULOGNE	4	4	0	4
COLLEGE ESPLANADE - ST OMER	1	1	1	0
LYCEE ALEXANDRE RIBOT - ST OMER	6	5	4	1
LYCEE ALBERT CHATELET - ST POL SUR TERNOISE	7	7	7	0
LYCEE VOLTAIRE - WINGLES	5	5	5	0
<b>Total département</b>	<b>489</b>	<b>476</b>	<b>430</b>	<b>46</b>
<b>ACTIFS ISOLES</b>	110	103	84	19
<b>RETRAITES</b>				
Nord	104	102	102	
Pas de Calais	46	46	46	

#### Résultats des élections :

<b>Actifs</b>			
Nombre de syndiqués : 3698	• Ont obtenu :	• Répartition des sièges :	
Nombre de votants : 1357	Liste d'union : 1094	Liste d'union : 31	
Blancs ou nuls : 52	Liste	Liste	
Exprimés : 1305	école émancipée : 211	école émancipée : 6	
<b>Retraités</b>			
Nombre de syndiqués : 267	• Ont obtenu :		
Nombre de votants : 150	Liste d'union : 148		
Blancs ou nuls : 2	• Répartition des sièges :		
Exprimés : 148	Liste d'union : 1		